



Agence de Mutualisation des Universités et Etablissements

DEI/ISC/09-056

Montpellier, le 8 juin 2009

Le directeur de l'Agence

à

Mesdames et Messieurs les secrétaires
généraux d'établissements d'enseignement
supérieur

Affaire suivie par :
Isabelle Cohen, Responsable du Pôle RH, Paie
Tél. : 04.99.77.30.25 – Email : isabelle.cohen@amue.fr

Objet : Actualité Harpège

Madame, monsieur le secrétaire général,

Le présent courrier a pour objet de faire un point sur les chantiers et prochaines mises à jour d'Harpège.

Concernant **le chantier d'interconnexion entre Harpège et l'application « paye des agents de l'Etat » des Trésoreries Générales** : suite à l'accord donné par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), l'expérimentation de la solution sur deux sites pilotes, dont l'un a accédé aux compétences élargies, a été lancée. Elle repose sur le principe de la réalisation de paye en double selon un protocole convenu avec la DGFIP et permet la prise en charge des rémunérations des personnels sur titre 2 (cas de la paye sans ordonnancement préalable) ou ex-titre 2 (cas de la paye à façon). Vous trouverez en pièce jointe une description synthétique de ses fonctionnalités.

Après un travail important de mise en qualité des données de paye (issues de système de paye) et de gestion des ressources humaines (Harpège) et la correction de certains dysfonctionnements identifiés dans l'outil, l'opération de paye en double vient de débuter. Elle est prévue sur les mois de mai (paye de juin) et juin (paye de juillet) et pourrait se dérouler jusqu'en octobre. Ses conclusions détermineront les modalités d'un plan de diffusion de cette interface en intégrant par ailleurs les impératifs fixés par la DGFIP et les trésoreries générales (notamment les périodes de paye en double possibles dans l'année et le nombre d'établissements par période).

A ce stade et au regard des travaux déjà réalisés, il est indispensable que les établissements souhaitant être candidats à l'exploitation de cette solution travaillent à la mise en qualité de leurs données. Sur ce sujet, et à partir des éléments capitalisés durant l'exploitation pilote, l'Agence organisera une action particulière.

Toujours dans le cadre des évolutions induites par le passage aux RCE, concernant la **solution définitive de déversement de la paye à façon dans Sifac**, dite solution cible, les travaux de conception, de réalisation et de recette vont être lancés ; la livraison de cette évolution est prévue pour au plus tard fin 1^{er} trimestre 2010.

.../...



Une réflexion sur l'organisation des relations entre les services financiers et des ressources humaines est de nature à favoriser une utilisation optimale de cet outil. L'exhaustivité et la qualité des données d'Harpège devront faire l'objet d'une attention particulière : il s'agit d'éléments indispensables pour un déversement de la paye à façon (les agents doivent être nécessairement saisis dans Harpège pour que leur paye soit déversée dans Sifac). A cette fin, vous trouverez en annexe une description synthétique de la solution ; une note de cadrage plus détaillée sera bientôt disponible sur le site web de l'Agence. Des informations plus techniques seront adressées à vos équipes dans les semaines à venir par les canaux habituels de diffusion.

En ce qui concerne **l'intégration des systèmes d'information**, les travaux relatifs à la prise en compte des données d'Harpège dans le référentiel de données partagées Personnes Ressources (référentiel PR) sont en cours de spécification (<http://www.amue.fr/systeme-information/metier/articles/article/referentiel-de-donnees-partagees-un-nouvel-horizon-pour-les-applicatifs/>). Pour ce qui concerne les « connecteurs » des modifications ont été apportées aux Web services d'Harpège afin de leur apporter une plus grande sécurité et ont donné lieu à une livraison fin avril 2009.

Au titre de la **maintenance réglementaire**, différentes mises à niveau ont été diffusées dernièrement. Il s'agit :

- du patch N3.0.1 : mises à jour globales des informations relatives aux corps, grades, correspondance entre grade de gestion et grade TG, grille indiciaire et grille d'avancements notamment dans le contexte de l'alimentation du compte individuel retraite et de la paye, ainsi que la création des nouveaux corps administratifs de l'éducation nationale ;
- du patch N3.0.2, mises à jour relatives à l'évolution du référentiel des métiers des personnels ITRF et à la correction de dysfonctionnements identifiés (patch N3.0.1) ;
- du patch N3.0.3 : mises à jour pour l'enquête Cosmos ainsi que diverses corrections, de nouveaux types de contrats de travail et de nouvelles catégories d'emplois de l'administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur.

Dans la continuité de ces livraisons, il est prévu un outil permettant d'automatiser les opérations de gestion consécutives à la création des nouveaux corps administratifs de SAENES et ADJENES ; des études sont également en cours sur le chantier de la déconcentration (essentiellement catégorie C), elles donneront lieu à une communication particulière ultérieure.

Dans le cadre de la **maintenance en condition opérationnelle**, une diffusion de correctifs est prévue mi-juin.

Tenant à remercier les établissements qui contribuent à mener à bien ces différents projets et dans la perspective de nouvelles collaborations sur les dossiers à venir, recevez, madame, monsieur le secrétaire général, mes cordiales salutations.

Jacques BERNARD

P.J. :

- Présentation du projet d'Interface Harpège – Pay de la Direction Générale des Finances Publiques
- Présentation de la solution cible de déversement de paye à façon entre Harpège et Sifac